



Simulateur de droit à l'obtention de bourses.

publié le 24/04/2015 - mis à jour le 25/04/2015

Madame, Monsieur,

Le ministère a créé deux simulateurs de droit à obtention d'une bourse dans le second degré qui sont accessibles sur internet. Ce dispositif de simplification administrative vise à répondre à vos attentes.

Ces deux nouveaux services en ligne sont mis à votre disposition aux adresses suivantes :

www.education.gouv.fr/bourses-de-college ↗

www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee ↗

En quelques clics, vous pourrez savoir désormais si vous êtes éligibles.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.